LIBERTÉ, ÉGALITE.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 4 Vondemiaires

(Ere vulgaire)

Jeudi 25 Septembre 1794.

Le Bureau des Nouvellus Politiques, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n°. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par au, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen Chas-Fontanille, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.) Ceux qui vou-dront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacan des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

PRUSSE.

De Soldau, en Silésie, le 26 août.

Notre frontiere ne cesse d'être exposée aux invasions des Polonois, encore enhardis chaque jour par leurs nouveaux succès. Cette ville ne présente plus que des ruines & des cendres. Une partie de celle de Niederhoff est dans la même situation: le château où siégeoit le gouverneur a sur-tout été maltraité. Depuis, on a appris que, dans la même nuit où la ville de Niederhoff fut incendiée, celle de Laurenbourg a failli éprouver un sort pareil. Le feu y étoit déjà; mais l'on est parvenu à arrêter ses progrès.

Dans presque toutes les villes & villages, les habitans se couchent, par précaution, dans les cours & jardins; ils ent organisé une sorte de garde. Toutes les troupes se trouvent employées au siege de Varsovie; ainsi la cavalerie poionoise ne peut être arrêtée dans ses incursions: elle se montre la nuit, portant par-tout les slammes & la terreur.

Les nouvelles reçues de Pologne ne parlent que de la bonne posture de l'armée de Koczinsko. On assure que, d'après un plan, dont on a déjà, depuis quelque tems, remarqué le développement, ce général se propose de tourner, avec un corps de quarante mille hommes, les forces assiégeantes. Celles-ci se trouveroient ainsi entre ce corps, commandé par Koszinsko lui-même, & le reste de son armée, qui continueroit d'occuper les retranche-

ANGLETERRE.

De Londres, le 2 septembre.

Nos papiers ministériels jouissent pleinement de la liberté de publier tout ce qui convient au ministère; mais ceux de

l'opposition jouissent aussi de celle de détruire les faux bruits, les nouvelles politiquement hasardées & toutes les menteries des coryphées soldés de Pitt.

Ainsi, dans quelques sources que les papiers étrangers prennent les nouvelles de ce pays, ils se trouvent en danger d'être trompés, tant les gouvernemens royanx mettent d'attention à cacher ou à dissimuler la vérité des faits dont ils permettent que le peuple soit informé.

Aujourd'hui les papiers ministériels désavouent (sins aucune adresse) le bruit répandu que l'Angleterre a accordé à l'empereur un subside de 80 millions. Ce désaveu n'est fondé que sur ce que la mission de lord Spencer à Vienne est un secret; & par conséquent, disent ces papiers, le bruit qui court à cet égrad, doit être regardé comme une fable imaginée pour tromper le public.

Un papier de l'opposition a répondu à ce paragraphe politique & ministériel, d'une maniere assez piquante. « Si l'Angleterre est convenue, dit-il, de ce subside accordé à l'empereur, les états de l'Empire dont François requiert les contingens en hommes & en mois romains, auroient demandé à l'empereur d'avoir part à la munificence britannique. Il est donc essentiel de mettre ce grand allié à l'abri des clameurs de tous ces petits créanciers hargneux, en leur déclarant que l'empereur n'a rien reçu de l'it, & que par conséquent ils n'ont rien à exiger de lui. On sent bien que cette escobarderie politique ne hâtera pas la levée de l'armée de l'Empire, dont l'existence ne se trouve encore que dans les bureaux de Ratisbonne : mais cufin il est plus important de contenter la cour de Vienne que tant de petita & impuissans alliés; car, comme disoit autrefois le cardinal Mazarin, il vaut mieux prendre un saumon qu'un millier de goujons.

La grande escadre de l'amiral Howe étoit encore à Saint-Helens le 31 août.

avoit élevé e Meudon: riquoit des t; Fréron lu à leurs e en Suisse

four pur sûnetê gê-

ur l'utilité e la Charn ention ho-

i sont pré-& qui sont — Goujon

es plaisan?

des voloades voloades voloades voloades voloades voloans laquelle
pe de pridu despote
eur liberté,
françaises:
rs chéris,
atrie , &c.
aux à cors-culottes,
animer la
; insertion

agrand. —
es explicaavec meneture d'une
ues Granet
rres & Anent de ce
otide, les
ui ont été
ils annonion du cemasse du
de la so-

de ce pays

masse du de la sorle appuys
sentans diréduite au
réduite au
ré

on & Le-

main.)

Sur la foi des papiers anglais, nous avons donné hier des détails sur une prétendue prise d'un convoi américain, dont l'amiral Murray avoit enlevé une partie à 20 milles des côtes de l'Amérique septentrionale. La frégate l'Arthuse, rextrée ces jours derniers d'une croisière à la haufeur de Brest, a déclaré qu'elle avoit vu entrêr dans ce port, un convoi de bâtimens américains, qu'on croit être le même que l'amiral Murray n'a pas pris sur les côtes d'Amérique, d'autant plus qu'on n'est pas informé que les américains n'ayent envoyé deux convois en l'rance.

La suspension de la loi d'Habeas Corpus a causé dans les trois royaumes un mécontentement général, qui s'est manifesté par des mouvemens populaires dans les villes & même dans les campagnes. Le ministere entouré d'une nouvelle milice de jannissaires étrangers, a comprimé avec violence ces monvemens; mais il est résulté de ce despotisme passager, un mal durable, dont l'effet va devenir irremédiable pour les trois royaumes, c'est une émigration continuelle de tous nos ports pour les Etats-Unis de l'Amérique. Les anglais libres vont chercher dans ces climats lointains la liberté qu'on leur enleve dans leur patric, & l'Amérique s'enrichit à-la-fois des pertes journalieres que font notre industrie & notre population : nos papiers sont remplis de détails sur les familles riches & nombreuses qui abandonnent nos climats, pour ne plus les revoir, si ce n'est comme ennemie de l'oppression qui les fatigue & qui les mine.

Une lettre de Portsmouth, en date du 30, annonce que le 29, un incendie a consumé dans ce port, à peu de distance de l'arsenal, l'Impétueux, vaisseau français de 74 canons, pris par l'amiral Howe. En peu de tems les flammes s'éleverent à une grande hauteur, & présenterent un spectacle effrayant. Sur-le-champ nombre de chaloupes s'étant amarrées ensemble, se formerent sur deux colonnes pour s'efforcer d'accrocher l'Impétueux avec de fortes chaînes à l'avant & à l'arriere, afin de l'éloigner du Northumberland qui en étoit voisin, & de le conduire dans un endroit où la communication du feu ne fut point à craindre. Elles en vinrent à bout. L'incendie dura jusqu'à neuf heures du soir ; mais il ne fut entierement éleint qu'à minuit, après avoir consumé le vaisscas jusqu'à fleur d'eau. Quelques espagnols qui étoient à bord, périrent dans les flammes. Un d'eax trouva moyen de s'échapper; & , ayant été arrêté , il a raconté qu'ils essayoient de faire prendre le seu à des cartouches mouillées. Il a été conduit en prison : & l'on assure que depuis , on a encore arrêté quatre ou cinq autres personnes.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 3e sans culotide (19 septembre, v. st.)

D'après les divers mouvemens faits par l'armée du général Jourdan ces jours derniers, on devoit s'attendre à quelque événement important. En effet, les républicains, après avoir descendu la Meuse vers Maëstricht, ont attaqué avant-hier différentes positions occupées par l'ennemi; il en a été débusqué avec beaucoup de perte & poursuivi la bayonnette dans les reims jusqu'aux portes de Maëstricht. Ce premier avantage a été bientôt suivi d'un second plus important. Hier les françois ont effectué avec le plus grand courage le passage de la riviere d'Yrvaille, malgré tous les efforts de l'ennemi pour s'y opposer, & malgré les obtacles

que présenteit la nature du terrein : dans cette occasion les braves defenseurs de la liberté se sont emparés d'une batterie de six pieces de canon.

Tandis que ces opérations s'exécutoient avec autant de bravoure que de succès vers la rive gauche de la Meuse, le corps d'armée campée au-dessus de Huy s'avançoit au milieu dès ravins & des montagnes & chassoit devant lui les autrichiens forcés d'abandonner tous ces postes, ainsi que Spa & Werviers. Par cette savante manœuvre la position présque mattaquable de la Chartreuse est absolument cernée, & les troupes autrichiennes qui l'occupent se trouvent entre deux feux, de sorte que pour éviter les dangers d'une telle situatien, il ne leur reste plus que le parti, assez périlleux encore, de l'abandonner.

Depuis le renouvellement de la magistrature de cette ville, des doyens & du large conseil, les affaires entravées par la malveillance commencent à se faire avec facilité: l'ordre, un instant banni des différentes parties de l'administration, y renaît par les soins éclairés des représentans de la république. Le comité de surveillance, de son côté, travaille pour déjouer les projets des ennemis de la tranquillité publique, & déjà il commence à y réussir. Quant au tribunal criminel, ce n'est qu'après demain matin, qu'il commença ses séances publiques.

Enfin, le riche clergé de cette ville, après s'être fait tirer l'oreille pendant long-tems, a achevé définitivement de payer sa quote-part de la contribution; ce n'a pas été sans effort, que nos prêtres se sont décidés à puiser dans leurs bourses, qu'ils regardoient comme sacrées, tant ils ont d'attachement pour les biens dont la main du toupuissant & la superstition les avoit dotés.

FRANCE.

De Paris, le 4 vendémiaire.

Fouquier-Tinville, ex-accusateur public du tribunal révolutionnaire, va être mis en jugement; il a déjà subi son premier interrogatoire.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Du 3 vendemtaire.

J. Rosier, âgé de 27 ans, né & demeurant à Heyricux, dép. de l'Isere, cultivateur & agent national de cette commune:

A. Guignard, âgé de 39 ans, né à Heyrieux, ex-instituteur, cultivateur, & officier municipal de cette commune:

J. M. Dorzat, âgé de 44 ans, ex-fabriquant de bas, of ficier municipal d'Heyricux;

E. L. Viret, âgé de 54 ans, né à Valence, dép. de la Drôme, cultivateur & maire d'Heyrieux;

M. David Ferrata, âgé de 44 ans, né à Mur-la-Fontaine, ci-devant St-Laurent, cultivateur, membre de comité révolutionnaire d'Heyrieux;

Prévenus d'avoir abusé de leurs fonctions, en exerçant des vexations & concussions envers les patriotes, sous prétexte de réquisitions & taxes révolutionnaires, &c., sont en présence de leurs juges depuis trois jours.

Les débats ont été fermés à une heure. Deux désensement déjà parlé.

La se

P. L. Vatenci bombar Mi. A femme Accurésidoi d'avoir des lis contre-ont été

J. E. Mery, tion te & au r

fidélite

la Ver passoit frontie nale; e 80 où & qu'é & de l' a été c

qu'il i J. F réclus tendu ment dans l Par l'a

Λ.

fauxbo

C

Thu

lieu c

« Vou nous lérat c à la I laire répan que p pressi la lec qui d

Tre tre; i le occasion parés d'une

e autant de la Meuse, vançoit au devant fui ostes, ainsi uvre la poabsolument ent se troules dangers parti, assez

re de cette s entravées ec facilité: s de l'admieprésentans e son côté, de la transsir. Quant ain matin,

s'être fait initivement n'a pas été puiser dans ses, tant ils a du tout-

tribunal réejà subi son

Hevrieux

AIRE.

É.

cette com-

de bas, of , dép. de Iur-la-Fon-

en exerçant, sous pré-&c., sont

désenseme

La séance a été suspendue jusqu'à demain, 9 heures du main.

SALLE ÉGALITÉ.

P. L. J. Roland, âgé de 43 ans, né & demeurant à Valenciennes, mercier, parfumeur & limonalier avant le hombard ment de cette place, depuis réfagté à St-Quentin; M. A. Maréchal, âgée de 50 ans, née à Saint-Quentin, femme de Roland, même demeure & qualité;

Accusés d'avoir tenu, à St-Quentin & dans le college où résidoient les réfugiés de Valenciennes, des conciliabules, l'avoir fait des rassemblemens dont le but étoit de former des listes de proscription, & d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires; ces fais n'étant pas constans, ont été acquittés & mis en liberté.

Séance tenue dans l'une das falles du tribunal criminel du département de Paris.

J. E. Etienne, âgé de 26 ans, né à Paris, fondeur, rue Mery, convaince d'être auteur ou complice d'une conspiration tendante à la dissolution de la représentation nationale & au rétablissement de la royauté, en prêtant serment de fidélite au fils du dernier tyran; en disant à son retour de la Vendée, chez un marchand de vin à Versailles, où il passoit pour se rendre à Paris, qu'on ne retourneroit aux frontieres que lorsque le feu seroit à la convention nationale; que si on étoit le maître, on feroit couper la tête à 80 où 100 députés; que l'on nommeroit le fils de Capet roi, & qu'on lui denneroit un régent jusqu'à ce qu'il fut grand; & de l'avoir fait avec des intentions contre-révolutionnaires, a été condamné à la peine de mort.

CHAMBRE DU CONSEIL.

A. Georget, âgé de 48 ans, né à Paris, épicier en gros, fauxbourg du Nord, à Paris, a été mis en liberté, attendu qu'il n'existe aucune preuve de délits contre lui.

J. F. Lagasse, âgé de 51 ans, concierge de la maison de réclusion d'Egalité-sur-Marne, a été mis en liberté, attendu qu'il a été jugé par le tribunal-criminel du département de l'Aisne, le 28 fructidor, sur les délits ènoncés dans le mandat d'arrêt décerné contre lui le 2 thermidor, par l'accusateur public du tribunal.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence D'ANDRÉ DUMONT.

Suite de la séance du 2 vendémiaire.

Thuriot observe que la lettre lue par Moyse Bayle, au lieu de rassurer, ne fait que confirmer les inquiétudes. « Vous qui savez tout, dit-il à Moyse Bayle & à Granet, nous apprendrez-vous si l'on a mis en arrestation le scélérat qui a fait la proposition audacieuse de déclarer traitres à la patrie ceux qui indiqueroient dans la société populaire des fripons & des difapidateurs? On s'est permis de répandre que le comité n'a donné ces facheuses nouvelles que pour altérer la joie de la fête, & produire une impression contre les sociétés populaires : en bien! entendez la lecture d'une lettre que les comités ont reçue hier, & qui doit être arrivée par le même courier qui a apporté celle à Granet & à Moyse Bayle. »

Treilhard se présente pour donner lecture de cette lettre; il lit d'abord deux dépêches de Jeanbon Saint-André,

qui est an port de la Montagne. Dans la première, datée du 25 fructidor, ce représentant dit : « La tranquillité de ce port dépend de celle de Marseille. Si l'on ne se laisse pas séduire par des protestations emphatiques du patriotisme; si l'on extirpe entièrement dans ce pays les racines du fédéralisme déguisé aujourd'hui sous le nom de Montagne, comme autrefois sous celui de République, une & indivisible; si la convention nationale tient d'une main ferme les rênes du gouvernement révolutionnaire, le midient sous ét sauvé. »

Jeanbon Saint-André s'exprime ainsi dans une lettre postérieure : « Tout va assez bien iei ; il n'en est pas de même à Marseille. Vous n'avez jamais bien connu à Paris l'esprit de ces prétendus ardens patriotes : je n'ai vu nulle part moins de patriotisme qu'à Marseille ; c'est le plus mauvais endroit de la république , sans exception. »

Treilhard lit ensuite la lettre de Serres & Anguis, représentans à Marseille : « Nous vous envoyons, disent ces représentans, copie d'une proclamation que nous avons faite, pour détromper les habitans des campagnes qu'on cherchoit à égarer. Déjà on a découvert des rassemblemens ; on nous instruit qu'il s'en forme à deux lieues d'ici. Nous allons prendre les mesures nécessaires pour ramener l'ordre. Nous avons renouvellé, hier, le comité de surveillance. Le général Dumarbion commande à Marseille. La force armée n'est pas assez nombreuse; elle est dans les meilleurs. principes. La gendarmerie a besoin de réorganisation ; elle est hors d'état de faire le service, & cependant la nation la pale bien On se préparoit à pénétrer , par des souterrains, dans le fort Jean, où est le dépôt d'armes; nous en avons fait boucher les issues...... Hier, dans la société populaire, on a proposé de déclarer traître à la patrie quiconque y voudroit trouver un fripon ou un dilapidateur de la fortune publique : il est clair qu'ils ont eu en vue ce qui se trouve dans notre discours. Quoi qu'il en soit, nous viendrons à bout de tout déjouer. La grande masse est bonne; mais la terreur qu'entretiennent quelques scélérats, l'empêche de se prononcer : c'est un parti à la Robespierre

La convention décrete que ces pieces seront insérées au bulletin, pour éclairer le peuple sur la cause des troubles de Marseille. — Granet dit que ces dépêches sont contradictoires, en ce que Jeanbon Saint-André dit que l'esprit public est mauvais à Marseille, tandis que les autres représentans, qui sont sur les lieux, assurent que la grande masse est bonne. — Thuriot observe que cette contradiction n'est que dans les termes; & que les représentans qui sont sur les lieux se trouvent pour ainsi dire, comme Granet le sait bien, dans un état d'oppression.

Durand-Maillane & un autre député des Bouches-du-Rhône, déclarent que leurs collegues de la même députation ne leur ont jamais rien communiqué de ce qu'ils recevoient de leur département, & ne leur ont pas donné connoissance de la lettre que Sevres & Anguis adressoient à la députation.

Meyse Bayle assure que, depuis ce qu'il aquelle la conquête de Marseille, il n'a adressé à la société populaire de cette commune que deux lettres écrites en nom collectif, & qui ont été été insérées dans le journaux. Ce membre entamoit des plaintes graves contre Fréron qui, dans son dernier numéro de l'Orateur du Peuple, l'a dénoncé comme un conspirateur, ainsi que son collegue Granet: on lui crie de toutes parts qu'il peut répondre à Frérou par la même

voie, c'est-à-dire, en usant de la liberté de la presse. -Granet demande qu'au moins la dénonciation faite par Fréron dans son numéro, soit renvoyée au comité de sû-

reté générale.

Ruamps, à l'appui de Granet, fait une diversion, en accusant Barras & Fréron d'avoir dilapidé. - « J'entends ce que veut dire Ruamps , s'écrie Barras ; je demande qu'ilse porte à la tribune, & qu'il lise les pieces de sa dénonciation, nous connoissons les manœuvres qu'on a employées pour fabriquer ces pieces. Je vois les hommes coupables; je les vois, la tête baissée, ceux qui ont contribué à la révolte du Midi: ils nous calomnient, parce que Sali-cetti, Freron & moi sommes entrés dans Toulon rebelle avec les braves troupes de la république; ils nous calomnient, parce que nous avons sauvé l'armée d'Italie, mis en activité les ateliers, armé de nombreux bataillons, & fait ensemencer des campagnes incultes. Que Ruamps lise ses pieces ; j'appelle sur ma tête toute la sévérité des loix : la convention sera juste aussi à l'égard de mes dénonciateurs ». - Vifs applaudissemens.

Legendre étoit à la tribune : « Je vais ; dit-il , dénoncer & faire connoître les fripons, les scélérats » - Fréron avoit la parole avant Legendre : « Il est tems de déchirer le voile, dit cet opinant; il n'est plus permis de douter que le mouvement qui a eu lieu à Marseille, ne soit parti de Paris; que les hommes qui, pour donner le change, nous accusent, ne soient les auteurs du fédéralisme du Midi : & ils n'ont pas abandonné ce système. Depuis six mois, ils colportent une dénonciation qu'ils ont arrachée à un individu cu lui donnant l'espoir de le sauver de la guillotine ; cet individu a été guillotiné deux mois après ». - Entre autres faits qu'il allegue contre Moyse Bayle, Fréron rappelle que ce membre se porta, au tribunal révolutionnaire, le désenleur officieux d'un complice de Barbaroux , mis hors de la loi ; que cet agent principal du fédéralisme de Marseille fut acquitté par Fouquier Tinville, & que, le lendemain, Hébert fit, dans sa feuille, un grand éloge de Moyse Bayle. Fréron rappelle aussi que Moyse Bayle laissa avilir la représentation nationale en sa personne, lorsqu'à Marseille des scélérats vinrent lui faire livrer sa correspondance : Moyse Bayle alors n'eut pas le courage de périr sous le glaive des assassins : il se hata de mettre entre Marseille & lui une distance de 60 lieues, & le fédéralisme enhardi leva sa tête hideuse. - Fréron tient à la main les pieces qui servent d'appui à ses assertions; il demande que les dénonciateurs produisent aussi leurs pieces.

Seance du 3 vendémiaire.

Les communes de Rennes, Saint-Omer, Compiegne, Arras, &c. envoient des adresses de félicitations, qui se-ront mentionnées honorablement. — Celle de la commune de Saint-Omer est présentée par des citoyens, au milieu desquels Duhem croit voir un homme qui a dilapidé la fortune publique. Pelet fait lecture d'un jugement du tribunal criminel du département du Pas-de-Calais, qui a acquitté honorablement le citoyen dénoncé par Duhem; mais celui-ci ne se tient pas pour battu; il cite une ricille adresse du district de Saint-Omer, qu'il dit fédéraliste, & qu'il assure avoir été signée par le citoyen dont il s'agit.

Duhem auroit bien desiré, & il l'a fait entendre, que es citoyen fut mis en arrestation; il demandoit qu'on le renvoyat pardevant le comité de sureté générale : mais un membre a observé que ce seroit violer le droit de pétition, & que d'ailleurs si l'adresse eût été rédigée dans certain sens, Duhem n'auroit pas fait tant de façons.

Sur la motion de Thuriot, la convention ordonne l

mention honorable de l'adresse de Saint-Omer, & ren voie, non le citoyen pétitionnaire, mais les observation faites par les divers membres au comité de sûreté géné-

rale.

Des débats à peu-près de même nature s'élevent à l'occasion d'une adresse de Belley , département de l'Ain : dam cette adresse, Pon rend justice au zele, à Phumanité, ains qu'à la sévérité révolutionnaire du représentant du peuple Boisset, qui, en rendant à la liberté les innocens & le patriotes opprimés, s'est attiré la haine des hommes qui

profitoient de l'opression générale.

On demande l'impression de cette adresse : Bassal s'y op pose, il trouve une espece d'injustice, de prévention dans la publicité de cette sorte d'écrits. Gouly observe qu'il se roit intéressent de savoir quel intérêt particulier détermine par an, Bassal à calomnier un département composé de 340 millo citoyens estimables : il déclare que s'il ne craignoit pas d'exrecevoir citer quelques débats qui feroient perdre du tems à la condront s' vention, ou si l'on insistoit sur ces calomnies, il est prè à nommer ceux qui prennent à tache de diffamer les représentans du peuple dans les départemens.

vis-a-vi

ar an ,

par feui

Un g

tinás à

dans le

françai

Banc.

impose

flexic

onblier uelle

compar

rançais

ivons

Cett

onceva

enorme

leterr

i cano

canons

des hor

meuren

font to

quelqu ministe

de nos

fense.

être in

des isla suivan

livrée vendu

On I

L'adresse de Belley sera insérée dans le bulletin, & les observations sont renvoyées au comité de sarcté générale.

Fourcroy, au nom du comité de salut publit, annonce que la France n'a plus d'ennemis sur son territoire. Viss applaudissemens). Ce membre donne lecture d'une lettre du général Dugommier , datée de Bellegarde , le sans-culotide. « L'armée des Pyrénées-Orientales, dit a général, vient de mettre le sceau aux triomphes de la république : Bellegarde est à nous : un blocus sévere obligé la garnison de cette forteresse à se rendre à discrétion, en soumettant son sort à la générosité française Bollegarde est intact : par cet état d'intégrité, notre fron-tiere se trouve toute défendue aux frais des espagnols. Nous avons trouvé dans cette place 68 bouches à feu & 40 milliers de poudres ».

Les représentans écrivent aussi qu'on a trouvé dans Bellegarde beaucoup de fusils : la garnison étoit de mille hommes, & n'avoit point de drapeaux; ceux pris à Collioure, Port-Vendres, Saint-Elme, &c. sont au nombre de vingt-cinq, & seront bientôt présentés à la convention. Les espagnols peuvent voir, de leur camp, le pavillon tricolore flotter sur la forteresse de Bellegarde, à laquelle les représentans ont donné provisoirement le non

de Midi-Libre.

La convention décrete que l'armée des Pyrénées-Orien-tales ne cesse de bien mériter de la patrie. Bellegarde portera le nom de Sud-Libre. Décadi prochain, l'expulsion totale des ennemis de dessus le territoire de la république, sera célébrée par une fête dont le comité d'instruction publique réglera le mode. La nouvelle de Bellegarde sera adressée à toutes les armées de la république; le télégraphe la transmettra à l'armée du Nord.